



Réf.: 07 / LFR /FODER/CMR_0515

RAPPORT DE MISSION

Mission d'évaluation du niveau d'information, de la perception et des attentes des communautés riveraines des projets de plantations industrielles

Département de l'Océan, Mai 2015

Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel : 00 237 222 00 52 48

E-mail : foder_org@yahoo.fr

B.P. 11417 Yaoundé - Cameroun

Ce projet est mis en œuvre avec l'appui financier de l'Union Européenne. Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

LISTE DES ACRONYMES

CAC	: Centimes additionnels communaux
CC	: Comité Communal
CRG	: Comité riverain de gestion
EIE	: Etudes d'Impacts Environnementales
FC	: Forêt Communautaire
FCle	: Forêt Communale
FODER	: Forêts et Développement Rural
GPS	: Global Positioning System
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
PCD	: Plan Communal de développement
RFA	: Redevance forestière Annuelle
REDD+	: Réduction des Emissions issues de la Déforestation et la Dégradation des forêts
TDR	: Termes de référence

Introduction

Le département de l'Océan a le privilège d'avoir beaucoup de potentialités notamment avec l'exécution de plusieurs projets structurants, la terre étant ce sur quoi repose ces projets, celle-ci a acquis une valeur inestimable dans l'ensemble de la région du Sud et fait l'objet de nombreuses sollicitations de tous ordres, d'une part de l'Etat (réserve foncière pour les projets de développement) ; d'autre part des grandes entreprises (mines, agro-industrie, exploitation forestière, etc.), des particuliers et même des communautés locales et autochtones.

Face à la demande croissante en terres agricoles et pour d'autres investissements tels que l'exploitation minière, une évaluation de l'agriculture industrielle au Cameroun a montré que des réformes de partage des bénéfices fonciers pourraient aider à développer un mécanisme de paiement pour la REDD+ (*Réduction des Emissions issues de la Déforestation et la Dégradation des forêts*), ainsi qu'à préciser la base juridique de la gestion des terres du pays et soutenir la lutte contre la pauvreté rurale¹. Or mal conduits, les projets ayant une emprise sur la terre peuvent se transformer en hypothèques durables pour le développement. Les tendances actuellement observées montrent que les projets agro industriels rapportent finalement bien peu de revenus à l'Etat et aux communautés, créent parfois moins d'emplois qu'ils détruisent, et imposent des restrictions à l'accès des populations à la terre et aux ressources, principaux moyens de subsistance des communautés rurales². Les communautés qui voient ces projets implantés dans leur espace de vie ne sont la plupart du temps ni consultées ni informées. Aussi bien des impacts que des menaces de ces projets sur leurs droits et environnement.

La mission effectuée dans le cadre du projet «*contrer la déforestation à travers le lien entre FLEGT et REDD+*» mis en œuvre par FODER avec le soutien financier de l'Union Européenne avait pour but la mise en œuvre de la méthodologie de suivi de l'accès des communautés aux informations sur le foncier. Elle visait ainsi à évaluer le niveau de connaissance ainsi que la perception et les attentes des communautés riveraines des projets agro industriels ciblés ceux affectant leurs droits fonciers.

De manière spécifique, la mission devait permettre de :

1. Collecter les informations permettant d'évaluer l'accès des communautés aux informations foncières relatives aux projets qui les affectent ;
2. Evaluer la perception et les attentes des communautés vis-à-vis des projets agro industriels ;

¹ *Cameroun: une étude sur les redevances foncières riche d'enseignements pour la REDD+*. Mark FOSS. Août 2014. Recherche du Programme de recherche du CGIAR sur les Forêts, les Arbres et l'Agroforesterie soutenu par NORAD, AusAID, DFID et la Commission européenne.

² D'après le rapport publié en Février 2012 par Le CED sur la concession foncière de la SG Sustainable Oils Cameroon.

3. Collecter les informations pertinentes disponibles au niveau local sur les concessions foncières présentes dans la zone d'étude en vue d'enrichir la stratégie de plaidoyer du projet LFR sur le foncier ;
4. Suivre le respect des exigences légales ainsi que celles relatives à la RSPO en matière d'information et de consultation des communautés ;
5. Tester la méthodologie de suivi de l'accès des communautés aux informations sur le foncier.

Au terme de la mission les résultats suivants étaient attendus :

- Le rapport de mission présentant les résultats de l'étude est produit ;
- Les besoins de renforcement des capacités des communautés sur les droits fonciers sont identifiés ainsi que les outils pertinents permettant ce renforcement ;
- Les recommandations pour améliorer les relations entre les entreprises, les communautés et les autres acteurs sont formulées ;
- La collaboration entre FODER et les organisations travaillant sur les questions foncières au niveau local est renforcée ;
- La méthodologie de suivi de l'indicateur accès des communautés concernées aux informations sur le foncier est améliorée.

Méthodologie

La méthodologie mise en œuvre par l'équipe a consisté d'une part en la recherche documentaire préalable au bureau ; laquelle a permis de collecter des informations sur les enjeux fonciers de la zone de mission, les entreprises et les communautés ciblées ; D'autre part en des descentes sur le terrain qui ont permis, par des entretiens individuels ou en groupe sur la base d'un guide d'entretien préalablement élaboré, la collecte d'informations dans les communautés riveraines des projets ciblés et dans les services compétents des administrations responsables des questions foncière, domaniale, agricole ainsi que l'administration territoriale et de commune de la localité ciblée. En outre, des séances de travail de l'équipe de mission ont permis d'analyser et de discuter les données collectées en vue de la production du présent rapport.

L'équipe de mission était composée du personnel de FODER qui a reçu la collaboration de l'organisation APED basée à Kribi lors des descentes de l'équipe dans les communautés.

Déroulement et résultats de la mission

La mission s'est déroulée du 04 au 08 Mai 2015 dans le département de l'Océan, région du Sud notamment dans les localités de MOUNGUÉ, Gwap, Nkollo, Bella, Déhanè, situés dans l'Arrondissement de la Lokoundjé ; Memel I et II dans l'Arrondissement de Bipindi.

Présentation de la Commune de Lokoundjé

Créée en 2007, la Commune de Lokoundjé compte 36 villages pour une population d'environ 26 081 (vingt et six mille quatre-vingt et une) âmes. Elle dispose d'un Plan communal de développement (PCD) actualisé chaque année qui présente les projets recensés dans chaque village de la localité. Ce Plan de développement n'inclut cependant pas les projets à réaliser par les entreprises basées dans la localité et énoncés dans les divers cahiers de charge. Toutefois, l'entreprise PERENCO a contacté la commune pour présenter son plan d'action concernant sa contribution au développement socio-économique dans sa zone d'intervention.

La Commune fait face à d'importants enjeux fonciers du fait de la création du port en eau profonde de Kribi et de la richesse de la zone en ressources naturelles. En effet, l'on y dénombre une diversité de projets d'exploitation forestière de conservation, d'exploration minière, de création ou d'extension des plantations agro-industrielles, etc. Ce sont notamment : SOCAPALM, PHP, HEVECAM dont le projet d'extension dans la localité n'a pas associé la commune, KIENKE, G-STONE(BOCOM) et WICHMA en activité bien avant la création de la commune.

Les principales recettes de la Commune proviennent des revenus de la fiscalité forestière décentralisée (RFA), des Centimes additionnels communaux (CAC), de la taxe de développement local, de l'impôt libérateur et communal. En ce qui concerne la gestion des revenus issus de l'exploitation forestière, la Commune dispose d'un Comité communal (CC) et des comités riverains (CR). Il ressort des entretiens avec les responsables de la Mairie que le montant total perçu en 2012 au titre des taxes et redevances forestières destinées à la Commune et aux communautés est de 3,8 millions FCFA. Ces recettes ont servi entre autres à la construction de cases communautaires dans les chefferies, des dotations en tables-bancs, l'électrification rurale, la construction de salles de classes en matériaux provisoires dans le village Bivouba.

Sur le plan social, certaines des entreprises participent à la réalisation de projets communautaires de développement, c'est le cas de PHP avec l'électrification en cours du village Déhanè, la construction programmée d'un centre de santé, la réfection de salles de classe. C'est également le cas de la société G-stone titulaire d'un permis d'exploration minière qui a procédé à la réfection de certains tronçons de la route dans les villages Nkollo, Bella, etc.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein de la commune un cadre de concertation, de discussion réunissant les différents acteurs (commune, entreprises, communautés riveraines) pouvant permettre la gestion ou le règlement des différends pouvant les opposer au sujet de la contribution des projets ayant une emprise sur le foncier au développement local.

I- Accès aux informations sur les entreprises et le foncier

Le constat est celui du faible niveau d'accès des communautés à l'information sur le foncier et les projets qui affectent ou impactent leurs droits fonciers. En effet, les communautés

ignorent pour la plupart le de l'entreprise détentrice du titre forestier ou minier ainsi que la nationalité des responsables. Par ailleurs, les communautés disent n'avoir pas été consultées avant l'attribution des titres à des entreprises pour des projets ayant un effet sur leurs droits sur la terre et sur les ressources. Par ailleurs, les communautés ne disposent pas d'informations précises en ce qui concerne l'impact environnemental desdits projets sur leur environnement et des conséquences avérées ou possibles sur la santé dans la mesure où elles n'ont pas été associées à la réalisation des EIES (Etudes d'impact environnemental et social).

Si certains ont des informations en ce qui concerne les superficies attribuées à certaines entreprises, elles disent ne pas toujours connaître les limites exactes et reconnaissent que certaines entreprises n'ont pas respectées les limites prévues dans les décrets d'attribution de concessions au point où certaines bornes ont été plantées à proximité des villages en violation de la réglementation en vigueur (Exemple : dans le village Déhanè) et des sites sacrés sont profanés, c'est le cas de la colline sacrée de "Tyia" dans le village Nkollo.

En ce qui concerne la redevance foncière à laquelle la commune et les communautés ont droit, au titre de la répartition prévue à **l'article 17** du décret N°76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national en raison des revenus tirés de l'attribution des parcelles du domaine national soit à titre de concession, soit à titre de bail, (40 % à l'Etat, 40 % à la commune du lieu de situation du terrain, et 20 % à la collectivité villageoise) la commune tout autant que les communautés n'en sont pas informées et ne connaissent ni les montants dus par les entreprises attributaires des concessions foncières, ni si les montants ont été versés et à ce titre n'ont jamais perçu ladite redevance.

Sur le plan du respect de leurs obligations sociales, les entreprises en activité emploient les jeunes de la localité, même si pour la plupart il s'agit d'emplois subalternes payés à la tâche. Ces travailleurs issus des communautés ne disposent pas pour la plupart des contrats de travail et ne bénéficient donc pas de prise en charge sociale en cas de maladie ou d'accident de travail. Toutefois, jusqu'à ce jour aucun membre d'une communauté autochtone de l'Arrondissement n'a encore été employé dans ces entreprises.

II- Perception des projets et attentes des communautés riveraines

Si pour certains l'arrivée des entreprises constitue une opportunité de développement local voire une panacée pour la stagnation socio-économique de leur localité, un moyen de voir enfin leur localité sortir de l'enclavement et de la pauvreté, il ressort cependant que les communautés pour la plupart sont inquiètes des impacts négatifs sur le plan social, environnemental et même économique que ces projets pourraient générer. En effet, la commune étant essentiellement agricole, les communautés marquent leur inquiétude pour ce qui est de la réduction de leur espace de vie et d'activités notamment le développement de l'agriculture familiale et la lutte efficace contre la faim et la pauvreté y compris les atteintes aux droits humains dont elles pourraient être victimes. Les inquiétudes sont plus grandes pour les communautés autochtones qui se sont déjà vues chassées des forêts et donc privées des

ressources qui constituent leur principal moyen de subsistance et n'ont pourtant pas bénéficiées des compensations auxquelles elles auraient dû avoir droit du fait de l'absence de mise en valeur des terres. Les communautés disent ne pas vouloir s'opposer aux projets de développement de l'Etat, mais souhaiteraient cependant être consultées et voir leurs préoccupations et attentes prises en compte dans ces projets.

En ce qui concerne leurs attentes, la négociation du cahier de charges avec les entreprises constitue l'opportunité de voir leur besoins en eau potable, électrification, centre de santé, construction de salles de classe, construction des routes, connexion au réseau téléphonique, etc., être prises en compte et satisfaites. Les communautés considèrent que l'existence d'un cadre de concertation entre les entreprises et elles seraient une opportunité de dialogue et d'échange mais elles notent la difficile collaboration avec les responsables des entreprises et certains responsables locaux de l'administration. Elles ont marqué leur besoin en renforcement des capacités en ce qui concerne la réglementation minière et les impacts de cette activité sur leur environnement et l'accompagnement des OSC dans leurs différentes démarches auprès de l'administration.

Un constat fort cependant les communautés aussi bien locales qu'autochtones des villages Gwap, Nkollo et MOUNGUÉ et la communauté autochtone du village Bella sont unanimes et fortement opposées à l'implantation d'une plantation de palmier à huile dans leur localité par l'entreprise BIOPALM. A cet effet, les chefs réunis au sein de l'association ATABI (Association des chefs traditionnels de l'arrondissement de Bipindi) ont adressé au mois de Décembre 2014 une correspondance au préfet du département de l'Océan pour faire entendre leur voix, correspondance restée sans suite jusqu'à ce jour. Elles ont par ailleurs été appuyées dans cette démarche par les associations OKANI, APED et FPP. Les raisons invoquées par ces communautés pour s'opposer à ce projet sont notamment l'envahissement de leur espace de vie; l'accapement des terres, l'expérience qu'elles disent tirer du vécu des communautés sœurs voisines et riveraines de l'entreprise SOCAPALM qui font face à un appauvrissement croissant depuis l'arrivée de l'entreprise dans la localité et qui subissent ainsi les conséquences de l'exploitation des ressources qui les entourent, sans nécessairement bénéficier des compensations liées à la présence de l'agro-industrie. D'après elles, l'arrivée et le développement de la plantation ont entraîné le défrichage d'hectares de forêt jusqu'alors utilisées par les populations locales pour les activités de chasse et de collecte. Leurs terres ont également été réquisitionnées privant les populations riveraines de terres utiles pour cultiver.

Besoins en renforcement des capacités des communautés

Au terme de la mission, Il ressort les besoins de renforcement des capacités dans les domaines suivants :

- ❖ Législation minière et droits des communautés afin de leur permettre de se défendre ou de négocier avec les entreprises exploitation, l'activité étant récente dans la région ;
- ❖ Les impacts positifs et négatifs sociaux, économiques et environnementaux de l'activité minière sur les communautés ;
- ❖ Négociation et plaidoyer communautaires.

Conclusion et leçons apprises

La mission a permis à travers les rencontres et échanges avec les cibles de mieux comprendre les enjeux et les problèmes liés au foncier dans l'arrondissement et de collecter des informations pertinentes sur le niveau de connaissances des communautés sur le foncier et les rapports qu'elles entretiennent avec les entreprises en activité.

Les personnes rencontrées, dans leur grande majorité, notamment les chefs traditionnels sont réticents à l'implantation des projets agro industriels dans leur localité à cause de la connaissance des impacts vécus par les autres communautés riveraines des plantations industrielles de palmier à huile et d'hévéa dans le département de l'Océan. Pour elles, les pertes sont plus élevées que les gains à envisager, notamment la perte de la terre, qui constitue le seul héritage légué par les ancêtres et à laquelle ils sont profondément attachés. Les chefs considèrent cependant que le règlement pacifique des différends que les communautés peuvent avoir avec les entreprises et le respect de la légalité marque leur attachement aux objectifs de développement de l'Etat. En effet, il ne s'agit pas pour eux de s'opposer à l'Etat qui est le propriétaire des terres, mais de faire entendre leur droits en tant que gardiens des terres et de faire reconnaître et respecter lesdits droits.

En outre, l'équipe de mission a été informée d'un différend ayant opposé les communautés des villages, Gwap, Nkollo à l'entreprise G-Stone qui auraient sur les antennes des médias affirmé avoir réalisé des œuvres sociales que les communautés ne reconnaissent pas (construction de 35 forages, réfection d'une route, contribution au développement de la localité). Le règlement du différend a donné lieu à l'arrêt des travaux de l'entreprise ordonné par le chef de Canton convié par ses pairs, pour régler le différend. Il a été demandé à l'entreprise d'apporter un démenti à ses allégations et de réfectionner la route et les ponts endommagés du fait de ses activités.

Les entretiens réalisés auprès des cibles ont également permis de constater que les cibles ne sont pas informées de l'existence de la redevance foncière attachée à l'attribution d'une parcelle du domaine national en concession ou en bail, encore moins des modalités de répartition prévues à cet effet. La mission n'a pu avoir aucune information en ce qui concerne le versement de cette redevance au niveau de la commune encore moins au niveau des communautés par les entreprises ayant une concession foncière.

Au terme de la mission, Il ressort les leçons suivantes qui devront être capitalisées pour une meilleure implication des communautés dans les questions foncières :

- ❖ Rendre l'information foncière ainsi que celle sur les impacts des projets miniers et agro industriels accessibles aux communautés. La localité faisant face à des problèmes d'accès au média de masse telles que la radio, internet, voire le réseau téléphonique, il convient d'innover dans les canaux de partage de l'information permettant d'atteindre efficacement les cibles ;
- ❖ Bien que l'agro-industrie soit pour l'Etat un levier important du développement, elle est perçue par les communautés comme une menace pour leur mode de vie essentiellement agricole dans la mesure où elle accapare et pour très longtemps des terres et des ressources auxquelles les communautés n'ont plus accès entraînant de ce fait leur appauvrissement. Dès lors un développement agricole inclusif doit nécessairement accorder une place importante à l'agriculture familiale dont l'impact sur la lutte contre la faim et la pauvreté est plus perceptible et important.
- ❖ Appliquer et respecter les modalités du CLIP dans le processus fonciers affectant les droits des communautés sur la terre ;
- ❖ Mettre en place des cadres de dialogue, de concertation multi-acteurs favorisant l'échange et la réflexion pour un développement local voire national inclusif.
- ❖ Renforcer la communication autour de la redevance foncière pour en améliorer le recouvrement et la transparence dans la gestion.

Difficultés rencontrés et mesures de gestion

Les principales difficultés rencontrées par l'équipe ont été :

- ✚ Le mauvais état des routes locales qui du fait des pluies et des travaux de réfection récemment effectués dans les localités de Bella, Nkollo et voisines étaient difficilement praticables,
- ✚ De n'avoir pas pu rencontrer les tous les responsables administratifs locaux ciblés par la mission et toutes les communautés cibles du fait de l'absence de couverture du réseau téléphonique dans certaines localités qui aurait permis de prendre rendez-vous (Bella, Nkollo) le même problème s'est posé en ce qui concerne les communautés autochtones.
- ✚ N'avoir pu ni rencontrer ni s'entretenir avec des responsables ou employés des entreprises cibles.

Pour contourner ces difficultés, l'équipe de FODER a toutefois pu rencontrer certains chefs traditionnels dont la plupart réside dans la ville de Kribi. Par ailleurs avec la collaboration d'APED, l'équipe a pu avoir accès à la documentation pertinente pour l'étude.

Annexes

Annexe 1: Termes de référence



TERMES DE REFERENCE

**Mission d'évaluation du niveau d'information, de la perception et des attentes des communautés riveraines des projets de plantations industrielles
(Etude de cas)**

Département de l'Océan, MAI 2015

Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel : 00 237 22 00 52 48, E-mail : foder_org@yahoo.fr

B.P. 11317 Yaoundé – Cameroun

Ce projet est mis en œuvre avec l'appui financier de l'Union Européenne. Le contenu des présents TDR relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

Contexte et justification

Engagé dans un processus de développement soutenu par la vision «Cameroun pays émergent à l'horizon 2035», le gouvernement du Cameroun a entrepris un certain nombre de réformes dans le but d'atteindre cet objectif. Au rang de ces réformes figurent en bonne place le développement du secteur et de la production agricoles. Ceci a pour conséquence une augmentation de la demande des terres pour la mise en place des projets agro-industriels. L'ouverture du Cameroun aux investissements fonciers à grande échelle s'inscrit dans sa politique de lutte contre la pauvreté, de croissance économique soutenue et d'auto-suffisante alimentaire inscrite dans le Document de stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

Toutefois, les transactions foncières pour les investissements agricoles interviennent dans un contexte marqué par l'absence d'un schéma directeur d'aménagement du territoire, la faible disponibilité et accessibilité aux informations foncières³. Bien plus, les concessions foncières sont attribuées sur les espaces traditionnels des communautés et présentent par conséquent d'importants enjeux pour elles notamment pour ce qui est de leurs droits à la terre et aux ressources.

Le Département de l'Océan de par sa proximité avec le port de Douala et la construction récente du port en eau profonde de Kribi est aujourd'hui un cas pertinent de la pression que les communautés subissent sur leurs terres coutumières et sur leurs droits fonciers. En effet, outre le développement des infrastructures et leurs extensions, la pression foncière dans le département de l'Océan est consécutive à l'attribution des concessions minières et forestières, à la création des aires protégées ainsi qu'aux demandes de terres pour la création de nouvelles plantations industrielles ou l'expansion de celles qui existent déjà. Ainsi, en plus de l'attribution des concessions provisoires à des entreprises telles que PHP (Société des Plantations du Haut Pendja) et Biopalm, de nombreuses entreprises sont à la recherche de terres pour la création des plantations industrielles de palmier à huile et autres produit de spéculation tandis que les plus anciennes (SOCAPALM, HEVECAM) procèdent à l'extension de leurs plantations. Les espaces attribués ou en cours d'attribution reposent généralement sur les terres des communautés et des zones d'exercice de leurs activités coutumières et droits d'usage. L'accès aux informations sur les projets, leurs impacts sur l'environnement et les moyens de subsistance des populations est un droit reconnu aussi bien par les textes internationaux que nationaux⁴.

La présente mission qui s'inscrit le cadre du projet "**Contre la déforestation à travers le lien entre FLEFGT et REDD+**" (**projet LFR**) exécuté par l'association Forêts et Développement Rural (FODER), a pour but la mise en œuvre de la méthodologie de suivi de l'accès des communautés concernées aux informations sur le foncier. il s'agira essentiellement de collecter les

³ CED, la transparence dans le secteur foncier au Cameroun, Rapport annuel 2013

⁴ Loi-Cadre du 05 Aout 1996 relative à la gestion de l'environnement

informations permettant d'analyser le niveau de connaissance ainsi que la perception et les attentes des communautés riveraines de deux projets de plantations de palmier à huile dans le département de l'Océan. Cette étude de cas permettra d'enrichir la réflexion nationale sur les droits des communautés en rapport avec la terre ainsi que la proposition des solutions pour une meilleure prise en compte des droits fonciers des communautés en vue d'une gestion des terres responsables et inclusive mais aussi sur le respect des exigences légales et volontaires en matière d'information des communautés.

Objectifs de la mission

La mission a pour objectif principal d'évaluer le niveau de connaissances ainsi que la perception et les attentes des communautés riveraines des projets agro-industriels ciblés.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Collecter les informations permettant d'évaluer l'accès des communautés aux informations foncières relatives aux projets qui les affectent ;
- Evaluer la perception et les attentes des communautés vis-à-vis des projets agro industriels ;
- Collecter les informations pertinentes disponibles au niveau local sur les concessions foncières présentes dans la zone d'étude en vue d'enrichir la stratégie de plaidoyer du projet LFR sur le foncier ;
- Suivre le respect des exigences légales ainsi que celles relatives à la RSPO en matière d'information et de consultation des communautés ;
- Tester la méthodologie de suivi de l'accès des communautés aux informations sur le foncier.

Résultats attendus

Au terme de la mission les résultats suivants sont escomptés :

- Le rapport de mission présentant les résultats de l'étude est produit ;
- Les besoins de renforcement des capacités des communautés sur les droits fonciers
- Les recommandations pour améliorer les relations entre les entreprises, les communautés et les autres acteurs sont formulées ;
- La collaboration entre FODER et les organisations travaillant sur les questions foncières au niveau local est renforcée ;
- La méthodologie de suivi de l'indicateur accès des communautés concernées aux informations sur le foncier est améliorée.

Méthodologie

La méthodologie utilisée pour la réalisation de la mission est subdivisée en trois phases à savoir :

- La recherche documentaire au bureau permettant de collecter les informations relatives aux compagnies et communautés ciblées,
- Des descentes dans les communautés riveraines des projets ciblés et les services compétents de l'administration responsables des questions foncières, domaniales et agricoles ainsi que de l'administration territoriale. La collecte des informations sur le terrain se fera à travers des entretiens individuels semi-structurés ainsi que les discussions de groupe. A cet effet, un guide d'entretien a été développé.
- Le traitement et l'analyse des informations collectées qui consistera à regrouper, recouper, les informations collectées auprès des cibles et la production du rapport de mission.

Calendrier et itinéraire de la mission

La mission se déroulera du 04 au 09 dans les localités de Mougue, Gwap, Nkollo, Bella, Memel I et II, Déhanè et Dikobè dans la Région du Sud, Département de de l'Océan. Elle se déroulera suivant le calendrier indicatif ci-après :

Jour	Lieux	Activités	Observations
04/052015	Yaoundé (14h)	Voyage Yaoundé – KRIBI Séance de débriefing équipe de mission	Entretien avec le responsable d'APED Nuitée à Edéa
*05/052015	Kribi-Memel 1 et 2- Mougue- Kribi	Prise de contact et de rendez-vous avec les autorités administratives (Préfet ou adjoint, Maire, Sous-préfet, DD/DCAF, DD/ADER, etc.) Rencontres et entretiens avec membres du des communautés. Si opportunité, entretien avec les autorités locales	En fonction de la disponibilité des autorités locales, les entretiens avec elles seront organisés nuitée à Kribi
06/052015	Kribi-Dikobè- Déhanè-Kribi	Rencontres et entretiens avec membres du des communautés. Rencontres avec les autorités locales Collecte de données et informations	Voyage retour sur Yaoundé
07/052015	Kribi-Gwap- Nkollo-Bella- Kribi	Rencontres et entretiens avec membres du des communautés.	

		Collecte de données et informations Entretien avec les responsables des entreprises si possible Séance de travail avec les responsables d'APED et OKANI	
08/052015	Kribi-Yaoundé	Voyage retour	

Equipe de mission

L'équipe de mission est composée de :

- ✓ Laurence WETE SOH, Juriste et chef de projet;
- ✓ BELLA ALIMA Solange, Stagiaire juriste;
- ✓ Un chauffeur.

En cas de nécessité, les descentes dans les communautés seront facilitées par un guide

Moyens et documents nécessaires

- Un Véhicule de terrain 4x4 ;
- Un ordinateur portable;
- Un appareil photo numérique;
- Un GPS et des piles
- Un dictaphone;
- Des lampes solaires ;
- Les TDRS de la mission;
- Un Ordre de mission;
- Un Guide d'entretien semi-structuré;
- Une copie du décret N°76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- Une copie de la Loi-cadre portant code de l'environnement
- Autres documents pertinents disponibles.

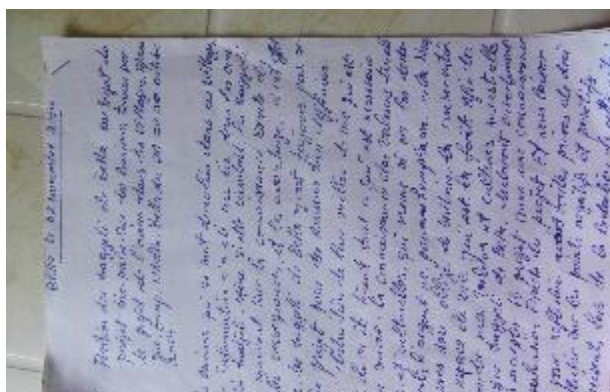
Annexe : Photos de la mission



1. Séance de travail avec le responsable d'OKANI



2. et 3. Entretiens avec les membres des communautés de Memel et Ngwap



4. Document de position des Bagyeli au sujet du projet Biopalm



5. Le mauvais état de la route a parfois retardé la mission